

[Des ascenseurs obligatoires pour les bâtiments neufs à partir de 3 étages et un doublement des aides de l'Anah pour l'accessibilité des logements](#) [1]

Les ascenseurs dans les bâtiments neufs dès R+3 et un doublement des aides de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) pour l'accessibilité des logements : 2 annonces faites par Edouard Philippe le 26 septembre 2018 dans le cadre d'un déplacement sur le thème du logement inclusif.

[En savoir plus \(handicap.fr\)](#) [2]

Liens

[1] <https://www.inshea.fr/fr/content/des-ascenseurs-obligatoires-pour-les-b%C3%A2timents-neufs-%C3%A0-partir-de-3-%C3%A9tages-et-un-doublement>

[2] <https://informations.handicap.fr/art-philippe-ascenseur-trois-etages-1013-11145.php>